



CHIMIE ENERGIE  
CENTRE VAL DE LOIRE

Section St Gobain  
Abrasifs Amboise

# Spécial temps de travail des cadres n°2

Le 04/03/2015

## La CFDT a chiffré le préjudice pour les cadres et pour l'emploi !

En décidant d'annuler les clauses relatives aux forfaits-jours des conventions collectives de la Chimie, la cour de Cassation a rendu caduc les conventions individuelles des cadres de St Gobain Abrasif.

Ceci implique que tout cadre peut, de droit, faire requalifier son contrat de travail en CDI classique et demander le paiement, comme tout salarié, de ses heures supplémentaires.

La CFDT a chiffré le préjudice pour un cadre « moyen » à :

**20 304€ par an soit un rattrapage de 101 520€**

Au-delà des heures dues, notre calcul met surtout en avant que ce cadre fait en moyenne plus de **700** heures supplémentaires par an.

La CFDT revendique donc :

- la création d'un poste pour 2,3 cadres chez St Gobain Abrasifs.
- que ces nouveaux postes soient en priorité pourvu par promotion l'interne de même que les postes qui vont se libérer en cascade.
- que les postes d'ouvrier ainsi vacants soient pourvu par des embauches.

**La CFDT exige que la Direction crée les emplois demandés, réalise les embauches qui en découlent et vienne vers chacun des cadres avec une proposition de transaction.**

**A défaut, la CFDT proposera à chaque cadre de les accompagner dans la saisine des juridictions compétentes**



**Vous vous posez des questions ?**

[www.scecfdtcvdl.fr](http://www.scecfdtcvdl.fr)

**Posez-les nous !**

**Philippe Bécherand - DS**